Les 7 étapes de la préparation municipale aux sinistres

Obtenir l'engagement des élus

- Désigner la ou les personnes responsables de la réalisation de la démarche (un comité municipal de la sécurité civile peut être mis en place à cette fin)
- Désigner un coordonnateur municipal de la sécurité civile
- Faire l'autodiagnostic municipal sur la préparation générale aux sinistres et obtenir le rapport d'analyse et de recommandations personnalisé
- **3** Établir un plan de travail
 - À partir des mesures recommandées dans le rapport, désigner des personnes responsables de la réalisation des mesures et faire un échéancier
- 4.a Doter la municipalité d'une préparation générale aux sinistres
 - Mettre en place les mesures conformément au plan de travail établi en priorisant celles rendues obligatoires par le Règlement sur les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux
- Consigner les mesures générales établies dans un plan de sécurité civile
 - Adopter le plan de sécurité civile par une résolution du conseil municipal

- Doter la municipalité d'une préparation adaptée aux risques de sinistre présents sur le territoire
- Mettre en place des mesures adaptées à l'importance, aux caractéristiques et aux besoins particuliers associés à certains risques et aux aléas en cause
- Consigner les mesures adaptées établies dans des plans particuliers d'intervention
- Intégrer ces plans au contenu ou en annexe du plan de sécurité civile

Maintenir le bon fonctionnement du plan de sécurité civile

- Assurer la formation du personnel et réaliser des exercices à intervalles réguliers
- S'assurer de la bonne condition des installations, des équipements et du matériel requis
- Assurer la révision périodique du plan de sécurité civile
- Refaire l'autodiagnostic municipal sur la préparation aux sinistres chaque année pour obtenir un rapport d'analyse et recommandations actualisé

Communiquer avec les citoyens

4.b

5.b

• Informer les citoyens des risques de sinistres, des mesures prises pour en assurer la gestion ainsi que des consignes à suivre lors de sinistres